



## Communiqué de presse

Lille, le 5 octobre 2007

### **Le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts comptables et CDC Entreprises signent une convention de partenariat pour le déploiement de France Investissement**

A l'occasion du 62<sup>ème</sup> congrès des experts-comptables à Lille, et en présence du Secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du Commerce Extérieur, Hervé Novelli et de René Ricol, Président du Conseil d'Orientation de France Investissement, Jean-Pierre Alix, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et Pascal Lagarde, Directeur général de CDC Entreprises signent une convention de partenariat destinée à faciliter l'accès des entreprises innovantes et de croissance au dispositif France Investissement et orienter les entrepreneurs en recherche de fonds propres vers les acteurs nationaux et régionaux, susceptibles de financer leur projet..

L'objectif commun est à la fois pédagogique pour familiariser les entrepreneurs avec les modalités d'intervention des acteurs du capital investissement et opérationnel pour faciliter la démarche des entrepreneurs dans leur recherche de fonds propres.

Un espace d'information dédié au capital investissement et un lien vers le moteur de recherche développé par CDC Entreprises pour accéder aux fonds éligibles au dispositif France Investissement sera notamment mis en place. Enfin le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables et CDC Entreprises, en liaison avec les Conseils régionaux de l'Ordre et les Directions régionales de la Caisse des Dépôts organiseront des opérations communes d'information.

**Rappelons que France Investissement**, dispositif d'intérêt général, est présidé par René Ricol et géré par CDC Entreprises. Sa mission est à la fois :

- d'accroître l'offre de financement en fonds propres pour les PME à fort potentiel afin d'accompagner leur croissance et stimuler leur développement dans la durée,
- de renforcer les capacités d'intervention des acteurs du marché du capital risque et du capital développement.

La particularité du dispositif tient dans la mise en œuvre d'un partenariat public-privé qui associe CDC Entreprises pour la branche publique et 6 acteurs institutionnels privés à ce jour : AGF, Axa, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, Groupama, Natixis et Société Générale.

**9 mois après son lancement effectif, ce sont plus de 690 millions d'euros qui ont été engagés** au titre de France Investissement dont 230 millions d'euros par les partenaires privés et 460 millions d'euros par CDC Entreprises.

**340 millions d'euros ont été investis à ce jour dans des fonds de capital risque et de capital développement** qui ont pu ainsi renforcer leurs moyens d'intervention.

**Plus de 80 millions d'euros ont été engagés par CDC Entreprises en direct dans les entreprises et en garantie** au travers du fonds France Investissement Garantie, géré par OSEO.

Au total France Investissement contribuera à injecter **3 milliards d'euros au capital des PME d'ici 2012** (500 M€ en moyenne/an) dont deux milliards correspondent à des engagements nouveaux apportés à parité par la Caisse des Dépôts et les partenaires privés.

**A propos de CDC Entreprises :**

*CDC Entreprises, filiale à part entière de la Caisse des Dépôts, est en charge des missions d'intérêt général de l'Etablissement public dans le domaine du capital investissement. Elle a pour mission de développer les différents segments de ce marché en France afin de favoriser le financement en fonds propres des PME françaises de croissance, technologiques ou de l'industrie traditionnelle, créatrices de valeur et d'emplois. Elle intervient directement et indirectement de l'amorçage technologique aux petites transmissions, au niveau national et régional. Ses investissements réalisés principalement pour compte propre, conduisent à participer au capital des PME jusqu'à un maximum de 15 M€.*

**A propos de L'Ordre des experts-comptables :**

*Premier réseau de conseil aux entreprises, L'Ordre des Experts-Comptables compte en 2007, 18.600 experts-comptables libéraux, répartis au sein de 22 Conseils Régionaux. Les cabinets d'expertise comptable emploient 130 000 salariés et gèrent la formation de 5300 stagiaires. La profession comptable libérale (experts-comptables et commissaires aux comptes) réalise un chiffre d'affaires global d'environ 11 milliards d'euros.*

**Contacts :**

CDC Entreprises :

Nathalie Police

[nathalie.police@cdcentreprises.fr](mailto:nathalie.police@cdcentreprises.fr)

Tel : 01 58 50 73 02

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables :

Philippe Lacoste

[placoste@cs.experts-comptables.org](mailto:placoste@cs.experts-comptables.org)

01 44 15 60 97